



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par les présentes donné par la soussignée qu'à sa séance du 14 février 2017, le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté le règlement suivant :

REG-389 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX AFIN DE PERMETTRE LA REALISATION DES PLACES PUBLIQUES DANS LE SECTEUR E – SOLAR UNIQUARTIER ET DECRETANT UN EMPRUNT DE 20 090 900 \$

Le règlement REG-389 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 18 mai 2017.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 31^e jour de mai 2017.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450 923-6311.